



Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 18/05/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Little Joe ® Metallic – Cedarwood
UFI : 6G64-UFH8-YCJM-NPEQ
Code du produit : LJMET03

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Drive Int. AG
Pilatusstrasse 28
6052 CH-Hergiswil
T +41 (0) 41 511 0304
info@drive-int.ch - www.drive-int.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	-
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	+41 44 251 51 51 (de l'étranger) 145	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 H412
Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient Cèdre de l'atlas, extraits, Produits de réaction de l'anhydride acétique avec le 1,5,10-triméthyl-1,5,9-cyclododécatriène, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one, 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde, Masse de réaction de (alpha.R,1R,6S)-2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanepropanole et [1a(S*),6b]-(9CI)2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanepropanole, (2E)-2-(phénylméthylidène) octanal, (R)-p-mentha-1,8-diène, Acétate de linalyle, Citronellol, 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one, 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée	(N° CAS) 93685-81-5 (N° CE) 297-629-8 (N° REACH) 01-2120752626-49	1 – 5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413
Cèdre de l'atlas, extraits	(N° CAS) 92201-55-3 (N° CE) 295-985-9	0,5 – 1	Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Produits de réaction de l'anhydride acétique avec le 1,5,10-triméthyl-1,5,9-cyclododécatriène	(N° CAS) 144020-22-4 (N° CE) 482-330-9 (N° REACH) 01-0000020172-83, 01-2119430466-41	0,1 – 0,5	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one	(N° CAS) 54464-57-2 (N° CE) 259-174-3	0,1 – 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	(N° CAS) 80-54-6 (N° CE) 201-289-8 (N° REACH) 01-2119485965-18, 01-2119907954-30	0,1 – 0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 3, H412
Masse de réaction de (alpha.R,1R,6S)-2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanepropanole et [1a(S*),6b]-(9CI)2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanepropanole	(N° CE) 942-425-2 (N° REACH) 01-2120085416-52	0,1 – 0,5	Skin Sens. 1B, H317
(2E)-2-(phénylméthylidène) octanal	(N° CAS) 165184-98-5 (N° CE) 639-566-4 (N° REACH) 01-2119533092-50	0,1 – 0,5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(R)-p-mentha-1,8-diène	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° Index) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	0,1 – 0,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Acétate de linalyle	(N° CAS) 115-95-7 (N° CE) 204-116-4 (N° REACH) 01-2119454789-19	0,1 – 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Citronellol	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	0,1 – 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one	(N° CAS) 68155-66-8 (N° CE) 268-978-3	0,1 – 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410
1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one	(N° CAS) 68155-67-9 (N° CE) 268-979-9	0,1 – 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Amener le sujet à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais tenter de faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le contact répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.
---	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO2). Fumées toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement). Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit.
Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur.
Produits incompatibles : Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts.
Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	D-Limonène / D-Limonen
VME (mg/m ³)	40 mg/m ³
VME (ppm)	7 ppm
VLE(mg/m ³)	80 mg/m ³
VLE (ppm)	14 ppm
Toxicité critique	Foie
Notation	S, SS _C

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Référence réglementaire

www.suva.ch, 01.01.2020

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Bronze.
Odeur	: Bois de cèdre.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart des matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (93685-81-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)(références croisées)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat	5600 mg/m ³ (méthode OCDE 403)(références croisées)

2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde (80-54-6)

DL50 orale rat	1390 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Masse de réaction de (alpha.R,1R,6S)-2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanepropanole et [1a(S*),6b]- (9CI)2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanepropanole

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 402)

(2E)-2-(phénylméthylidène) octanal (165184-98-5)

DL50 orale rat	3100 mg/kg (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 401)
----------------	---

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 423)
----------------	---------------------------------

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (références croisées)
--------------------	------------------------------------

Acétate de linalyle (115-95-7)

DL50 orale rat	> 9000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (données bibliographiques)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Certaines réactions ont pu être observées chez des individus sensibles
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde (80-54-6)

CL50 poisson	2,04 mg/l/96h (Danio rerio) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	10,7 mg/l/48 h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	29,155 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)
NOEC chronique poisson	> 0,2 mg/l/ 21 jours (Pimephales promelas) (méthode OCDE 229)

Masse de réaction de (alpha.R,1R,6S)-2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanopropanole et [1a(S*),6b]- (9Cl)2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanopropanole

CE50 Daphnie	522 µg/l/48h (Daphnia magna)(méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	> 1,42 mg/l/72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)(méthode OCDE 201)

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

CL50 poisson	0,72 mg/l/96h (Pimephales promelas) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	0,307 mg/l/48 h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	0,32 mg/l/72 h (Pseudokirchnerella subcapitata) (méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	0,08 mg/l/ 28 jours Relation quantitative structure-activité (QSAR)(méthode OCDE 210)
NOEC chronique crustacé	0,08 mg/l/ 21 jours (Daphnia magna) (méthode OCDE 211)
NOEC chronique algues	0,174 mg/l/72 h (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)

Citronellol (106-22-9)

CL50 poisson	14,66 mg/l/96h (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie	17,48 mg/l/48 h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	2,4 mg/l/72 h (Scenedesmus subspicatus)
NOEC (aigu)	4,6 mg/l/96h (Leuciscus idus)

Acétate de linalyle (115-95-7)

CL50 poisson	11 mg/l/96h (méthode OCDE 203) (Cyprinus carpio)
CE50 Daphnie	59 mg/l/48 h (méthode OCDE 202) (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	156,7 mg/l/96h (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (aigu)	9,6 mg/l/72 h (Algues)(Desmodesmus subspicatus)

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one (68155-66-8)

CL50 poisson	1,3 mg/l/96h (Lepomis macrochirus)(méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	1,38 mg/l/48 h (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	2,6 mg/l/72 h (méthode OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301D).
------------------------------	--

Acétate de linalyle (115-95-7)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (méthode OCDE 117)
--	-------------------------

Acétate de linalyle (115-95-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 (25°C)
--	------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (93685-81-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde (80-54-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acétate de linalyle (115-95-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Citronellol (106-22-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Indications complémentaires	: Vider complètement les emballages avant élimination. Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 03 01 - déchets municipaux en mélange

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemicals Agency.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2

Little Joe ® Metallic – Cedarwood

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Cèdre de l'atlas, extraits, Produits de réaction de l'anhydride acétique avec le 1,5,10-triméthyl-1,5,9-cyclododécatriène, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one, 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde, Masse de réaction de (alpha.R,1R,6S)-2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanepropanole et [1a(S*),6b]- (9CI)2,2,6-triméthyl-a-propyl-cyclohexanepropanole, (2E)-2-(phénylméthylidène) octanal, (R)-p-mentha-1,8-diène, Acétate de linalyle, Citronellol, 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one, 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one. Peut produire une réaction allergique.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul
-------------------	------	-------------------

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.